

**Partie réservée à la libération du cautionnement de garantie de loyer** (marquer d'une croix):

- Le locataire quitte le local commercial sans obligation quelconque.  
Le bailleur/la régie renonce à l'ensemble des prétentions relevant du cautionnement de garantie de loyer. Le contrat prend fin de manière anticipée lorsque ce document est rendu à la GENERALI.
- Le locataire refuse son accord; le bailleur/la régie possède des documents nécessaires pour obtenir la libération du cautionnement de garantie de loyer.
- Le locataire et le bailleur/la régie demandent à GENERALI de transférer la somme de CHF \_\_\_\_\_ au bailleur/à la régie.

**Reconnaissance de dette (art. 82 LPD)**

Le locataire reconnaît vis-à-vis GENERALI d'être débiteur de la somme susmentionnée selon art. 82, LPD; cette dette expire après 10 ans de durée.

Le contrat du cautionnement de garantie de loyer expire le jour du paiement de la somme, sauf droit de recours de GENERALI selon art. 8 des conditions générales d'assurance (CGA).

**Informations nécessaires pour la libération**

**Documents à remettre :**

- Ce document, dûment rempli et signé par toutes les parties
- Factures justifiant la libération du cautionnement de garantie de loyer
- BV du/des bénéficiaire(s).

**En cas de l'accord manquant du locataire :**

La présentation de l'original du commandement de payer exécutoire\* ou du jugement exécutoire\*\* obligeant le locataire à payer une créance liée au contrat de bail.

\* commandement de payer sans opposition (pas valable pour des baux dans les cantons Suisse Romande).

\*\* jugement en procédure de mainlevée ne pouvant plus être attaqué ni invoqué en procédure ordinaire.

La Generali prend en charge la créance envers le (ancien) locataire dans le cadre du montant correspondant jusqu'à la somme maximale de la caution et entre au moment du versement du montant en position de créancier du bailleur. La Generali est de ce fait seule qualifiée de prendre d'autres mesures contre le débiteur (locataire) en matière de droit civil ou de poursuite.

Date de l'expiration du contrat de bail :

\_\_\_\_\_

Nouvelle adresse du locataire :

(si parti sans laisser l'adresse, annexe

une confirmation du contrôle des habitants, s.v.p.)

\_\_\_\_\_

No. de tél. du locataire :

\_\_\_\_\_

Adresse e-mail ;

\_\_\_\_\_

Date / Lieu : \_\_\_\_\_

Date / Lieu : \_\_\_\_\_

Signature du locataire :

Signature du bailleur/de la régie:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_